

(par exemple les produits halieutiques conditionnés). D'autre part, les droits de douane seront éliminés sur dix ans pour les productions des industries sensibles, ainsi que pour la plupart des produits agricoles et agro-alimentaires.

Ainsi, vers la fin des années 90, tous les résidents de l'île profiteront des économies qu'ils réaliseront sur l'importation de biens de consommation en franchise, tandis que les fabricants de la province profiteront à la fois de l'importation en franchise de facteurs de production (par exemple la machinerie et le matériel), et de la vente de leurs produits en franchise sur le marché américain. Autre avantage pour les fabricants de l'île, leurs concurrents d'outre-mer sur le marché américain continueront d'être assujettis aux droits américains existants.

En plus de l'élimination progressive des droits de douane, l'ALE prévoit des mesures de sauvegarde qui donnent aux industries le temps de s'adapter à la situation lorsque l'élimination des droits les mettra aux prises avec une forte concurrence des importations. De plus, le gouvernement (tant au niveau fédéral que provincial) conserve la liberté de fournir une aide à l'adaptation là où le besoin s'en fait sentir, en mettant l'accent sur le recyclage de la main-d'oeuvre et sur l'élargissement des grands programmes qui sont déjà offerts aux travailleurs et aux entreprises.

2) Les fabricants de l'Î.-P.-É. auront de nouvelles possibilités de vendre aux organismes du gouvernement fédéral américain. Les fournisseurs de biens de l'Î.-P.-É. auront maintenant la possibilité de soumissionner des contrats de plus de 25 000 \$ (US) offerts par le gouvernement fédéral américain. Ce marché potentiel est évalué à 4 milliards \$. Auparavant, les fournisseurs de l'Î.-P.-É. ne pouvaient soumissionner librement que les contrats dépassant 170 000 \$ (US).

Les avantages industriels à retirer des marchés publics fédéraux ne sont pas touchés par l'entente sur les marchés publics. Ce qui veut dire que nos entreprises pourront continuer à bénéficier du Programme des perspectives d'achat de l'Atlantique, par lequel le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître de 600 millions \$, sur la période allant de 1986 à 1990, les niveaux des marchés fédéraux et des avantages industriels offerts aux provinces de l'Atlantique. Le ministère des Pêches et Océans, les sociétés de la Couronne fédérale, les ministères provinciaux et les sociétés de la Couronne provinciale ainsi que les écoles, hôpitaux et universités ne sont pas inclus dans